

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	28 (1982)
Heft:	2
Vorwort:	Editorial : discours de Nouvel An de M. Fritz Honegger, président de la Confédération
Autor:	Honegger, Fritz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Discours de Nouvel An de M. Fritz Honegger, président de la Confédération

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, L'année 1981 appartient désormais au passé. Ce fut pour beaucoup de pays une année de grands changements politiques, économiques et sociaux. De nouveaux gouvernements, annonçant de nouveaux programmes, ont paru sur la scène mondiale. De nombreuses difficultés ont mis des économies nationales en mauvaise posture. Des entreprises, grandes ou petites, ont dû fermer leurs portes.

Des millions de personnes sont en chômage. Des peuples qui souffraient de privations ont encore été dépouillés de leurs droits fondamentaux.

En comparaison de ces événements, l'année qui vient de s'achever a été, en somme, une bonne année pour nous autres Suisses. Nous voulons et nous devons nous en souvenir. Des statistiques et comparaisons faites à l'échelle internationale avec des économies comparables à la nôtre montrent que notre pays, bien qu'il ait connu parfois des revers, occupe toujours une position avantageuse. Chez nous aussi, le renchérissement a progressé brusquement et la montée des intérêts hypothécaires est devenue un sujet d'inquiétude et de préoccupation. Tout cela ne nous autorise cependant pas à dire que, dans l'ensemble, l'année écoulée a été mauvaise.

Toutefois, nous devons nous garder de considérer notre situation avec trop d'optimisme, même si nous savons pertinemment qu'elle est préférable à celle d'autres peuples. Actuellement, l'état des relations internationales nous exhorte à la plus grande prudence et à une vigilance constante.

Que peut-elle bien nous apporter, la nouvelle année ? Je n'en sais pas davantage que vous. Les pronostics font de plus en plus le jeu du hasard. Mais je suis sûr d'une chose : si nous tirons tous à la même corde — « nous », c'est-à-dire le peuple et le Gouvernement, l'Etat et l'économie, les employeurs et les travailleurs — nous surmonterons plus facilement les éventuelles difficultés.

Je saisiss cette occasion pour en appeler à tous ceux qui ne sont pas toujours d'accord avec certaines décisions et mesures du Gouvernement. Chacun a son avis. Mais les divergences d'opinions peuvent et doivent s'exprimer ouvertement et publiquement dans les limites d'un Etat de droit. Ce n'est pas en recourant à la force qu'on résoudra les problèmes.

En matière de politique économique, le Conseil fédéral continuera d'accorder une attention particulière au marché mondial. Notre condition de petit Etat dépourvu de matières premières nous rend forcément tributaires de

l'étranger pour la majeure partie de nos produits. Nous ne le dirons jamais assez : ce sont les exportations qui font notre prospérité ! C'est pourquoi le Conseil fédéral poursuivra une politique qui vise à créer des conditions aussi favorables que possible à l'écoulement de nos produits et à l'approvisionnement en énergie et en matières premières.

En ce qui concerne l'économie interne, nos efforts tendent avant tout à réduire le renchérissement. La lutte contre l'inflation a une importance fondamentale pour la compétitivité de notre économie pour la paix sociale.

Les partenaires sociaux — employeurs et travailleurs — qui ont pris sur eux de maintenir une bonne entente ont droit à toute notre reconnaissance. Le Conseil fédéral compte à l'avenir également sur leurs efforts conjugués pour maintenir la paix du travail, qui a contribué d'une manière décisive, dans le passé, au bien-être de notre peuple. L'union fait la force !

Chers compatriotes, n'oublions pas non plus de penser aux autres. Un grand nombre de pays sont confrontés à des problèmes qu'ils n'arrivent pas à résoudre : pauvreté, sous-alimentation, urbanisation et déséquilibre de l'environnement. Cette année également, les pays du Tiers-Monde auront les yeux fixés sur nous. L'aide au développement donne à ces peuples l'espoir d'une vie meilleure. Il me semble donc très important que nos nombreuses œuvres d'entraide, ainsi que l'économie privée et, bien sûr, la Confédération, poursuivent et même intensifient leurs efforts afin d'améliorer le sort de millions d'êtres humains dans les pays pauvres. Nous suivrons alors le conseil d'Albert Schweitzer, qui disait : « Qu'il donne, celui qui a reçu ». Chers compatriotes, au courant de l'année dernière, les craintes d'un éventuel conflit armé ont été ressenties plus intensément parmi notre population. Le Conseil fédéral est conscient des dangers que représente la course aux armements. Il serait bon toutefois de se méfier de toute réaction qui serait dictée par la peur et non par la raison. Le maintien de notre politique de neutralité armée et le soutien apporté à tout effort visant effectivement à préserver la paix dans la liberté resteront également à l'avenir les lignes de conduite de notre politique qui ont déjà fait leurs preuves dans le passé.

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, Le Conseil fédéral vous souhaite une bonne et heureuse année. Il se tourne en particulier vers les malades, les handicapés, les affligés et vers tous ceux qui craignent l'avenir, pour leur dire : bon courage ! Qu'en cette année nouvelle, ils se sentent un peu soulagés du fardeau qu'ils doivent porter ! Le Conseil fédéral adresse en outre son salut et ses voeux à nos compatriotes de l'étranger ainsi qu'aux étrangers vivant en Suisse.



Biographie de Fritz Honegger, président de la Confédération

Fritz Honegger, élu par l'Assemblée générale président de la Confédération, est originaire de Fischenthal et de Rueschlikon dans le canton de Zurich. Il est né le 25 juillet 1917 à Bischofszell (TG). Après avoir obtenu la maturité en 1936, il a entrepris des études d'économie politique à l'Université de Zurich, où il a obtenu en 1941 le doctorat en soutenant sa thèse « Analyse comparative des processus de prélèvement des impôts fédéraux directs ».

Secrétaire de la Chambre suisse de l'horlogerie de 1942 à 1944 à la Chaux-de-Fonds, puis de 1944 à 1961 secrétaire de l'Association zurichoise de l'industrie de la soie, le futur Conseiller fédéral a ainsi acquis ses premières expériences professionnelles dans le domaine de l'économie. Dès 1961, F. Honegger a occupé la fonction de directeur de la Chambre de Commerce de Zurich. Avant d'être élu au Conseil fédéral, il siégeait au sein de nombreux conseils d'administration.

Fritz Honegger a pris part très tôt à la vie politique, et a activement conduit sa carrière au sein du parti radical. En 1957, il a été élu au grand Conseil zurichois, où il a siégé jusqu'en 1975. En 1957 également, il a accédé à la présidence de la Commune de Rüschlikon, un mandat qu'il a conservé jusqu'en 1965, lorsqu'il est devenu président du grand Conseil.

En automne 1967, il a été élu brillamment au Conseil des Etats. En 1974, Fritz Honegger est appelé à la présidence du parti radical-démocratique suisse. A la Chambre haute, il s'est occupé surtout des questions économiques et monétaires, de l'harmonisation du système des Bourses, de la réorganisation de l'Administration fédérale, de la Défense du territoire et de la politique étrangère.

En décembre 1977, M. Fritz Honegger est élu au Conseil fédéral pour remplacer M. Ernest Brugger à la tête du Département fédéral de l'économie publique et, en 1981, il devient vice-président du Conseil fédéral.

Fritz Honegger a épousé une Chaux-de-Fondnière, Mademoiselle Lucienne Jacot, qui lui a donné deux fils. A l'armée M. Honegger est colonel d'Infanterie.